

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des Loisirs le lundi 10 juin 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

5, route du Mont-Adstock (lot 5 448 276 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'un garage détaché d'une superficie de 86.95 mètres carrés alors que la résidence a une superficie de 67.22 mètres carrés. L'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit que la superficie d'un garage isolé ne peut être supérieure à la superficie du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 7 juin 2024, 21h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 22 mai 2024.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

